

GRANDES ÉTAPES DU PROJET ET DÉCISIONS DES AUTORITÉS

Procédure principale

Initiative populaire

Confédération

Autres interventions

Fiche du plan directeur

2012 début 2013 mars 2013 22 mai 2013

Prise de contact
initiale entre Geo-Energie Suisse et les autorités cantonales. Adoption par le Gouvernement le 11 décembre 2012 de la fiche "5.07.1" du plan directeur cantonal relative à la géothermie profonde.

Prise de contact
initiale entre Geo-Energie Suisse et les autorités communales de Haute-Sorne.

1re présentation
publique du projet. Dépôt de l'enquête préliminaire et du cahier des charges de l'étude d'impact sur l'environnement.

Validation de la fiche relative à la géothermie profonde du plan directeur cantonal par le Parlement, définissant les zones de développement prioritaires et la procédure applicable.

7 mai 2014

Le Conseil communal préavis favorablement
en accord avec le Conseil général, la construction d'une centrale géothermique pilote sur son territoire.

8 avril 2014

Le Conseil général de Haute-Sorne
tient une séance spéciale pour discuter du projet.

janvier - mars 2014

2e et 3e présentations publiques du projet
Dépôt de la demande de plan spécial et du dossier d'autorisation (de la part du promoteur), y inclus l'étude d'impact sur l'environnement.

Plan spécial cantonal

12 mai au 20 juin 2014

Phase de consultation
du plan spécial cantonal avec recueil des questions et remarques de la population et d'organismes tiers. Une séance destinée à répondre aux questions de la population se tient le 11 juin à Bassecourt. Trois bulletins d'information sont envoyés aux habitants de Haute-Sorne et de Boécourt.

juin 2014

Pétition déposée
à la chancellerie cantonale, munie de 1662 signatures, demandant un moratoire pour la géothermie profonde jusqu'en 2025.

août 2014

Analyse de la pétition
par le Gouvernement qui constate que les raisons invoquées ne justifient pas l'établissement d'un moratoire sur la géothermie profonde dans le canton.

29 octobre - 28 novembre 2014

Dépôt et mise à l'enquête publique
du plan spécial cantonal "projet-pilote de géothermie profonde".

juin 2015

Approbation du plan spécial cantonal
par le Gouvernement le 2 juin. Levée des oppositions restantes. Signature d'une convention tripartite entre la Commune, le Canton et Geo-Energie Suisse, le 15 juin.

janvier - février 2015

Séances de conciliation
menées par le Canton, entre les personnes ayant fait opposition lors de l'enquête publique et le porteur du projet. La moitié environ des 60 oppositions est retirée à l'issue de ces séances.

18 décembre 2014

Validation de la fiche
relative à la géothermie profonde du plan directeur cantonal par le Conseil fédéral.

Recours contre le plan spécial cantonal

6 août 2015

Dépôt d'un recours
par neuf personnes contre l'approbation du plan spécial auprès de la Cour administrative du Tribunal cantonal.

19 mai 2016

Constitution de CRJ
l'association « Citoyens Responsables Jura », opposée au projet.

juin 2016

Lancement de l'initiative populaire
cantonale « Contre la géothermie profonde dans le Jura », par l'association CRJ.

janvier 2017

Dépôt d'un recours
devant le Tribunal fédéral par un collectif de neuf personnes qui conteste le jugement de la Cour administrative du Tribunal cantonal.

décembre 2016

Octroi d'une garantie
de risques d'un montant maximal de 47.8 millions de francs, par l'OFEN (Office fédéral de l'énergie), à l'exploitant.

13 décembre 2016

La Cour administrative approuve le projet-pilote
de géothermie profonde à Glovelier. Elle admet très partiellement le recours et modifie l'arrêté du Gouvernement sur le plan formel, considérant que, si le Gouvernement n'a pas la compétence de délivrer un permis de construire, un tel permis n'est en l'occurrence pas nécessaire. Pour le reste, la Cour rejette le recours et confirme la décision du Gouvernement.

21 avril 2017

Dépôt de l'initiative populaire
"Contre la géothermie profonde dans le Jura", munie de 4134 signatures.

mai - août 2017

Le Gouvernement
constate la validité formelle de l'initiative le 16 mai et propose au Parlement, le 29 août, d'accepter sa validité matérielle.

décembre 2016

Suspension du projet

Suspension du projet par le Gouvernement
à la suite du séisme de Pohang de magnitude 5.5 en Corée du Sud. Une analyse est demandée à l'exploitant.

novembre 2017

Le Parlement
déclare la validité matérielle de l'initiative, ouvrant ainsi la voie à son traitement et à un éventuel vote populaire.

24 octobre 2018

Dépôt d'une motion parlementaire
exigeant des promoteurs l'établissement d'un rapport sur l'état des bâtiments, par une entité neutre.

27 juin 2018

La Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal invalide l'initiative populaire
« Contre la géothermie profonde dans le Jura » suite aux recours de deux citoyens. Elle juge l'initiative contraire au droit fédéral. Les auteurs de l'initiative renoncent à recourir au Tribunal fédéral, de sorte que la décision de la Cour constitutionnelle entre en force, excluant un vote populaire.

20 juin 2018

Dépôt d'une motion parlementaire
demandant l'arrêt immédiat et définitif du projet.

Rejet des recours par le Tribunal fédéral

21 novembre 2018

Le Tribunal fédéral valide le plan spécial cantonal, en rejetant le recours déposé contre la décision de la Cour administrative cantonale. Le plan spécial cantonal entre en force, mais la réalisation du projet reste suspendue en attente des résultats de l'analyse demandée par le Gouvernement suite au séisme à Pohang.

19 décembre 2018

Le Parlement accepte
la motion demandant l'arrêt immédiat et définitif du projet par 30 voix contre 25. Comme elle porte sur un domaine de compétence du Gouvernement, la motion n'est toutefois pas juridiquement contraignante, mais a seulement valeur de recommandation.

27 mars 2019

Le Parlement accepte
la motion exigeant un rapport sur l'état des bâtiments potentiellement impactés par le projet.

6 avril 2020

Ouverture d'une procédure
par le Gouvernement, pouvant mener à modifier voire à révoquer l'arrêté d'approbation du plan spécial "projet-pilote de géothermie profonde". Publication du rapport d'expertise du SED.

octobre 2019

Rapport d'expertise
du Service sismologique suisse (SED), suite au séisme induit survenu à Pohang, en Corée du Sud. Celui-ci intervient après le rapport d'analyse de l'exploitant et confirme la pertinence des conditions imposées et de la gestion des risques prévue. Ces conclusions ne justifient pas l'arrêt du projet.

septembre 2019

Octroi par l'OFEN
à l'exploitant d'une contribution à l'exploration, à hauteur de 64.1 millions de francs. La garantie de risques est annulée.

Augmentation de la contribution fédérale

juin 2020

Augmentation de la contribution fédérale
à l'exploration de 64.1 à 90 millions de francs. La contribution vise à soutenir des mesures complémentaires dans le but de réduire encore le risque sismique.

Reprise du projet

janvier 2022

Décision de principe
du Gouvernement en faveur de la reprise et de la réalisation du projet, sous réserve de renforcer le cadre sécuritaire et d'obtenir des garanties de la part du promoteur. Ouverture d'une phase de négociation.

juin 2022

Signature d'une nouvelle convention, cette fois-ci, entre l'exploitant et l'autorité cantonale mettant fin à la procédure tendant à révoquer l'arrêté d'approbation et relançant le projet avec des mesures de sécurité et d'encadrement renforcées.

novembre 2022

Mise en place de la CSI
(Commission de suivi et d'information) qui a pour but d'informer de manière neutre, d'engager et de faciliter le dialogue avec la population et toutes les parties prenantes.

25 octobre 2023

Début des travaux
de génie civil sur le site de forage à Glovelier.

juin 2023

Constitution du Comité de patronage
présidé par l'ancien conseiller aux Etats Olivier Français, avec une représentation du Parlement jurassien.

mai et septembre 2023

Manifestations
à Glovelier et Delémont organisées par CRJ à l'encontre du projet, rassemblant jusqu'à 1000 personnes.

Constitution du GEI

décembre 2023

Constitution du GEI
(Groupe d'experts indépendants) en charge d'accompagner l'Etat sur le suivi des aspects liés à la sismicité induite.

24 janvier 2024

La Section des permis de construire
(SPC) déclare irrecevable la requête tendant à faire constater la péremption du « permis de construire » délivré pour le projet de géothermie profonde. La SPC s'était déjà prononcée sur ce sujet en décembre 2022, puis en juin 2023. Elle confirme qu'il n'existe pas de permis de construire dont la péremption pourrait entrer en considération. Le projet de géothermie profonde à Glovelier reste autorisé. Aucun recours n'a été formulé contre cette décision.

Début du forage exploratoire

avril 2024

Sondage de la Commune
Ne pouvant pas organiser un tel vote consultatif comme elle le souhaitait, un vote n'étant pas prévu par le droit cantonal, la Commune de Haute-Sorne envoie un sondage à ses habitants âgés de plus de 16 ans, qui comprend près d'une dizaine de questions sur la géothermie.

Début des travaux de forage

21 mai 2024

24 mai 2024

Manifestation d'opposants
organisée sur site en marge d'un événement célébrant le premier coup de pioche. Plusieurs débordements ont lieu à cette occasion.

août 2024

Fin du forage exploratoire
à une profondeur de 4'004 mètres.

août 2024

Publication des résultats du sondage
organisé par la Commune. 35.9% des personnes interrogées ont répondu au sondage et 73% d'entre elles se déclarent opposées au projet de géothermie.